NORME INTERNATIONALE

ISO 6166

Cinquième édition
1994-03-15

Valeurs mobilières — Système international de numérotation pour l'identification des valeurs mobilières (ISIN)

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

Securities — International securities identification numbering system (ISIN)

ISO 6166:1994
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/3438eb77-52d3-4aaa-8bd6-cd8da8f1a54a/iso-6166-1994

Numéro de référence
ISO 6166:1994(F)

Avant-propos

L'ISO (Organisation internationale de normalisation) est une fédération mondiale d'organismes nationaux de normalisation (comités membres de l'ISO). L'élaboration des Normes internationales est en général confiée aux comités techniques de l'ISO. Chaque comité membre intéressé par une étude a le droit de faire partie du comité technique créé à cet effet. Les organisations internationales, gouvernementales et non gouvernementales, en liaison avec l'ISO participent également aux travaux. L'ISO collabore étroitement avec la Commission électrotechnique internationale (CEI) en ce qui concerne la normalisation électrotechnique.

Les projets de Normes internationales adoptés par les comités techniques sont soumis aux comités membres pour vote. Leur publication comme Normes internationales requiert l'approbation de 75 % au moins des comités membres votants.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

La Norme internationale ISO 6166 a été élaborée par le comité technique ISO/TC 68, *Banque et services financiers liés aux opérations bancaires*, sous-comité SC 4, *Valeurs mobilières*.

ISO 6166:1994
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/3438eb77-52d3-4aaa-8bd6-cd8da6f1a74a/iso-6166-1994

Cette cinquième édition annule et remplace la quatrième édition (ISO 6166:1987), dont elle constitue une révision technique.

Les annexes A, B et C font partie intégrante de la présente Norme internationale. L'annexe D est donnée uniquement à titre d'information.

© ISO 1994
Droits de reproduction réservés. Sauf prescription différente, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie et les microfilms, sans l'accord écrit de l'éditeur.

Organisation internationale de normalisation
Case Postale 56 • CH-1211 Genève 20 • Suisse

Imprimé en Suisse

Introduction

Avec la rapide expansion des opérations internationales sur les valeurs mobilières, il est nécessaire d'avoir une numérotation internationale pour l'identification des valeurs mobilières [ISIN[1)]] applicable universellement.

Aucun système international de numérotation n'existait au moment de la publication de la présente Norme internationale. Certains pays, très actifs dans le domaine des opérations sur titres, identifient les émissions de valeurs mobilières au moyen de numéros de codes, qui sont sans signification en dehors du pays concerné. Les titres d'une même catégorie, en d'autres termes, sont identifiés au moyen de différents numéros dans le pays où ils sont physiquement détenus et/ou enregistrés. Il en résulte que les numéros nationaux ne peuvent pas être utilisés pour des transactions entre pays différents.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

Par son effet puissant de rationalisation, un système applicable au niveau international facilite effectivement les opérations internationales de valeurs mobilières. Un tel système est présenté dans la présente Norme internationale.

ISO 6166:1994
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/3e35ef77-52d3-4aaa-8bd6-cd8dabf1a54a/iso-6166-1994

Lors de l'élaboration de la présente Norme internationale, on a pris soin de conserver les systèmes nationaux jusqu'à la limite maximale possible, non seulement parce qu'une bonne routine et une expérience valable ont été recueillies dans ce domaine, mais aussi pour faciliter l'adoption du système. De plus, le but recherché est de créer un système facile à appliquer sur le plan international et d'établir un réseau d'informations qui assure une diffusion internationale immédiate des informations requises.

1) De l'anglais «international securities identification number».

Page blanche

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

ISO 6166:1994
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/3438eb77-52d3-4aaa-8bd6-cd8da8f1a54a/iso-6166-1994

Valeurs mobilières — Système international de numérotation pour l'identification des valeurs mobilières (ISIN)

1 Domaine d'application

La présente Norme internationale fournit une structure unique pour les numéros internationaux d'identification des valeurs mobilières (ISIN). Elle est applicable aux négociations et à l'administration des titres.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

2 Référence normative

ISO 6166:1994
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/3438eb77-32d3-4a88-8b06-cd8da8f1a54a/iso-6166-1994

La norme suivante contient des dispositions qui, par suite de la référence qui en est faite, constituent des dispositions valables pour la présente Norme internationale. Au moment de la publication, l'édition indiquée était en vigueur. Toute norme est sujette à révision et les parties prenantes des accords fondés sur la présente Norme internationale sont invitées à rechercher la possibilité d'appliquer l'édition la plus récente de la norme indiquée ci-après. Les membres de la CEI et de l'ISO possèdent le registre des Normes internationales en vigueur à un moment donné.

ISO 3166:1993, *Codes pour la représentation des noms de pays.*

3 Définition

Pour les besoins de la présente Norme internationale, la définition suivante s'applique.

3.1 ISIN; numéro international d'identification des valeurs mobilières: Code unique qui identifie une émission spécifique de valeurs mobilières.

4 Principes

Le numéro ISIN doit être composé des éléments suivants:

a) **un préfixe** constitué par le code alpha-2 du pays, prescrit dans le tableau 1;

b) **le numéro de base**, qui comprend neuf caractères (lettres et/ou chiffres). Si le numéro national existant comporte neuf caractères, ce numéro doit être utilisé; s'il comporte moins de neuf caractères, il doit également être utilisé, mais des zéros doivent précéder le numéro national. S'il existe, le numéro de contrôle national doit être considéré comme faisant partie intégrante du numéro de base comportant neuf caractères;

c) **un chiffre de contrôle**, calculé en utilisant la formule du module 10 «Doubler-Additionner-Doubler» décrite dans l'annexe A.

5 Agences ISIN

5.1 Pays dans lesquels existe une agence de numérotation

Pour les pays dans lesquels existe une agence de numérotation, le numéro ISIN doit être attribué par cette agence suivant les principes décrits à l'article 4 et conformément aux responsabilités définies dans l'annexe B.

Lorsqu'une telle agence existe, mais refuse d'attribuer un numéro, l'agence suppléante désignée doit attribuer le numéro ISIN avec le préfixe qui lui a été alloué.

Tableau 1

Type de valeurs mobilières	Préfixe à utiliser
Valeurs mobilières autres qu'obligations	Code alpha-2 ISO 3166 du pays dans lequel l'émetteur est légalement enregistré ou, en l'absence d'enregistrement, dans lequel il a son domicile légal.
NOTE 1 — Certificats de dépôts; warrants, options et droits non émis à l'origine avec des obligations.	L'émetteur de ces titres est l'organisme qui les a émis et non pas celui qui a émis les valeurs qu'ils représentent.
Obligations	
— Obligations autres qu'obligations internationales et Eurobonds.	Code alpha-2 du pays du chef de file.
— Obligations internationales et Eurobonds (simultanément offerts à la vente dans plusieurs pays par un syndicat de placement international, c'est-à-dire comprenant des établissements financiers de plusieurs pays) lorsque	
— tous les titres émis sont déposés chez le Dépositaire Central d'un seul pays	Code alpha-2 du pays du Dépositaire Central.
— tous les titres émis ne sont pas déposés chez le Dépositaire Central d'un seul pays.	XS (préfixe attribué aux systèmes internationaux de compensation).
NOTE 2 — Warrants, options, droits, etc., émis à l'origine avec des obligations.	Même préfixe que celui utilisé pour les obligations correspondantes.
NOTE 3 — Coupons démembrés, obligations démembrées, émissions avec bons d'option et tous autres supports techniques dérivés d'une obligation.	Même préfixe que celui utilisé pour les obligations correspondantes.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
ISO 6166:1994
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/3438eb77-52d5-4aad-8b06-cd8da8f1a54a/iso-6166-1994

5.2 Pays dans lesquels n'existe pas d'agence de numérotation

Pour les pays dans lesquels n'existe pas d'agence de numérotation nationale, le numéro ISIN doit être attribué par l'agence suppléante désignée. Un numéro ISIN attribué par une agence suppléante doit avoir un préfixe conforme à l'article 4, sauf s'il existe un accord bilatéral selon lequel le code-pays de l'agence de numérotation attribuant le numéro est utilisé (par exemple, France pour Monaco et Royaume Uni pour Irlande).

5.3 Numéros ISIN existants et valeurs mobilières existantes sans numéro ISIN

Tous les numéros ISIN attribués conformément aux précédentes éditions de la présente Norme internationale doivent rester inchangés. Toutefois, l'attribution de valeurs mobilières existantes sans numéro ISIN doit être basée sur l'édition la plus récente.

5.4 Demande de numéro ISIN

La demande d'attribution d'un numéro ISIN (voir annexe C) peut être faite auprès de l'agence de numérotation compétente ou, le cas échéant, auprès de l'agence suppléante. Pour les émissions existantes, la demande peut être déposée par tout professionnel du marché des valeurs mobilières.

Pour les émissions nouvelles, la demande doit obligatoirement être déposée par le chef de file/l'agent émetteur.

Il est recommandé que le chef de file/l'agent émetteur dépose la demande d'attribution de numéro ISIN avant le lancement de la nouvelle émission.

5.5 Échanges d'information

Afin de s'assurer que les informations sont rapidement disponibles dans le monde entier, les agences mentionnées doivent échanger entre elles tous les renseignements concernant les numéros ISIN.

6 Organisme d'enregistrement

Conformément aux dispositions de l'annexe N de la Partie 1 des Directives ISO/CEI, le Conseil de l'ISO a désigné l'Association des agences nationales de nu-

mérotation [ANNA S.C.[2)]] comme agence d'enregistrement pour la présente Norme internationale.

7 Demande de renseignements

Les demandes de renseignement concernant la mise en application de la présente Norme internationale et l'attribution des numéros ISIN, ainsi que des copies de la liste des agences nationales de numérotation et des agences suppléantes de numérotation peuvent être adressées au Secrétariat de l'organisme d'enregistrement:

Organisme d'enregistrement pour l'ISO 6166

c/o ANNA S.C.
Rue Ravenstein 36
Boîte 5
B-1000 Bruxelles
Belgique

8 Exemples

Voir annexe D.

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
ISO 6166:1994
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/3438eb77-52d3-4aaa-8bd6-cd8da8f1a54a/iso-6166-1994

2) De l'anglais «Association of National Numbering Agencies».

 © ISO

Annexe A
(normative)

Formule de calcul du chiffre de contrôle module 10 «Doubler-Additionner-Doubler»

Ce calcul est réalisé dans l'ordre suivant:

a) 1re étape

Les caractères alphabétiques reçoivent les valeurs numériques données dans le tableau A.1.

Tableau A.1

Caractère	Valeur	Caractère	Valeur	Caractère	Valeur	Caractère	Valeur	Caractère	Valeur
A	10	F	15	K	20	P	25	U	30
B	11	G	16	L	21	Q	26	V	31
C	12	H	17	M	22	R	27	W	32
D	13	I	18	N	23	S	28	X	33
E	14	J	19	O	24	T	29	Y	34
								Z	35

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)

b) 2e étape

ISO 6166:1994
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/3a3a1f7e-2a0f-4ad8-8b0a-2a0f4ad8b0a/iso-6166-1994

Doubler la valeur d'un chiffre sur deux en commençant par le premier chiffre de droite, les zéros non significatifs étant bien compris dans l'ordre des caractères.

c) 3e étape

Ajouter chacun des chiffres composant les produits obtenus à la 2e étape et les chiffres du nombre original qui n'ont pas changé.

d) 4e étape

Soustraire le total obtenu à la 3e étape du nombre supérieur le plus voisin se terminant par 0 [ce qui revient à calculer le complément à 10 du chiffre de rang le plus faible (chiffre des unités) du total]. Si le total obtenu à la 3e étape se termine par zéro (30, 40, etc.), le chiffre de contrôle est 0.

EXEMPLES

```
Actions W.R. Grace and Co.

  US  3 8 3 8  8 3 10  5
30 28 3 8 3 8  8 3 10  5
21 21 2 1 2 1  2 1 21  2
60 48 6 8 6 8 16 3 20 10

6 + 0 + 4 + 8 + 6 + 8 + 6 + 8 + 1 + 6 + 3 + 2 + 0 + 1 + 0 = 59

                                   Chiffre de contrôle  1
                                                        —
                                                       60
```

Actions Hitachi Ltd.

```
  JP    3 7 8   8 6 0 000
19 25   3 7 8   8 6 0 000
21 21   2 1 2   1 2 1 212
29 45  67 1 6  81 2 0 000
```

2 + 9 + 4 + 5 + 6 + 7 + 1 + 6 + 8 + 1 + 2 + 0 + 0 + 0 = 51

Chiffre de contrôle 9

60

Banque internationale de reconstruction et de développement (Banque mondiale) 15 1/8 % au 15 décembre 1991

```
  US   4 5   9 0   5 6 D   G    9
30 28  4 5   9 0   5 6 13  16   9
21 21  2 1   2 1   2 1 21  21   2
60 48  8 5  18 0  10 6 23  26  18
```

6 + 0 + 4 + 8 + 8 + 5 + 1 + 8 + 0 + 1 + 0 + 6 + 2 + 3 + 2 + 6 + 1 + 8 = 69

Chiffre de contrôle 1

70

iTeh STANDARD PREVIEW
(standards.iteh.ai)
ISO 6166:1994
https://standards.iteh.ai/catalog/standards/sist/3438eb77-52d3-4aaa-8bd6-cd8da8f1a54a/iso-6166-1994